



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 5 janvier 2023

**Délibération n° 2023-003**

L'an deux mille vingt-trois le cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/12/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre.

Absents excusés : MM. PIETERS Marc, LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à BERNARD BARTHE Pierre.

Absent : M. MARINOT Patrice.

Secrétaire de séance : Mme DIERS de LABARRE.

Domaines de compétences par thèmes – Aide sociale

**2023-003 Organisation de la journée festive 2023 au profit des aînés**

Madame le Maire donne la parole à Madame DIERS de LABARRE qui explique qu'il convient d'étudier plusieurs éléments afin de compléter l'organisation de cette journée.

Il s'agit de se prononcer sur le prix du repas pour les accompagnants et les élus, la venue éventuelle d'un photographe et un budget pour les cadeaux offerts aux doyens.

Le conseil municipal DECIDE par 10 voix Pour :

- Que les accompagnants présents ne remplissant les critères pour pouvoir bénéficier de la gratuité devront s'acquitter de la somme de 30 €
- Que les élus présents ne remplissant les critères pour pouvoir bénéficier de la gratuité devront s'acquitter de la somme de 30 €
- Qu'un cadeau d'une valeur maximum de 30 € sera offert à chaque doyen et doyenne

En outre et après étude des différents devis, l'assemblée délibérante préfère reporter sa décision quant à la venue d'un photographe car des éléments complémentaires sont à demander auprès des prestataires.

Publication dématérialisée du

05-01-2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230105-2023\_003

Reçu le 09-01-2023